

## INDICE EGAPRO

Au titre de l'année 2022 nous obtenons la note de 60/100 à l'index égalité professionnelle femmes-hommes.

Ce total s'appuie sur 4 indicateurs :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes : **21/40**
- Écart de taux d'augmentation individuelles entre les femmes et les hommes : **25/35**
- Augmentation au retour de congé maternité : **indicateur incalculable**
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : **5/10**

Nous rappelons, que les salaires à l'embauche sont attribués en fonction du poste à pourvoir, du niveau de responsabilité ainsi que du niveau de diplôme et de l'expérience dont dispose le candidat.

Les indicateurs qui nous impactent cette année sont essentiellement liés aux écarts d'augmentations individuelles et aux augmentations de retour de congé maternité.

En effet ce sont des indicateurs où, l'année dernière, nous avons obtenu les notes maximales.

Afin de remercier les collaborateurs pour tout le travail fourni lors de la pandémie et leur capacité d'adaptation durant cette crise, une augmentation générale a été délivrée en 2021. C'est pour ces différentes raisons que nous avons obtenu la note de 35/35 versus 25/35 en 2022 ; ce qui représente une augmentation attribuée à 20 femmes sur 26 et à 38 hommes sur 43.

De plus, l'indicateur à propos du retour de congé maternité était au maximum l'année dernière : 2 salariées de retour de congés maternité / adoption ont été augmentées. Or, cette année cet indice est considéré comme incalculable puisque nous n'avons eu aucun congé maternité. De ce fait la perte de point est estimée à 10.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	12,5	21	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	3,0	25	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>51</b>		<b>85</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>60</b>		<b>100</b>